



SAISON 2020 - CLUBS VTT - Port du maillot de club ou du maillot de Team officiel FFC/UCI

Rappel du règlement officiel :

Lors des compétitions cyclistes organisées sous l'égide de sa fédération d'appartenance, en l'occurrence la FFC, un coureur doit obligatoirement porter le maillot de son club.

Lors des épreuves de Coupe de France, du Championnat de France, d'autres épreuves officielles nationales, voir internationales avec son Team, un pilote faisant partie d'un Team officiel FFC (déclaré et validé par la FFC, via la CNVTT) ou UCI, porte le maillot de son Team.

Lors des épreuves régionales organisées dans le Grand Est ou dans un autre Comité régional, un coureur doit porter le maillot de son club, mais il peut porter le maillot de son Team sous certaines conditions, avec l'autorisation de son club.

A la demande officielle de son Team vers son club, son club peut l'autoriser à porter le maillot de son Team. Cette situation nécessitera une signature de la convention ci-dessous entre le Club et le Coureur, celle-ci signée par les deux parties et transmise pour information au Comité régional et au responsable du Team. **Ce document sera valable pour la saison sportive 2020.**

Pénalités en cas de non respect du règlement :

- Avant le départ : Refus de départ
- Pendant ou après l'épreuve : déclassement de l'épreuve, ne marque pas de points au classement de la Coupe Grand Est, plus une pénalité financière de 20€.

Nom du club :

.....

Nom du Team FFC ou UCI :

.....

N° affiliation :

N° de licence du pilote :

Nom, prénom du président(e) :

.....

Nom prénom du pilote :

.....

Adresse :

.....

Adresse :

.....

Accord pour la saison entière : OUI NON (barrer la mention inutile)

Accord pour certaines épreuves : OUI NON (barrer la mention inutile)

Dans ce 2ème cas, le calendrier est à préciser dans un document à joindre à celui-ci.

Fait àle

Signature du Président du club :

Signature du Pilote :

Cachet du club :

**Document à transmettre à Mr le Président du Comité du Grand Est de Cyclisme de la FFC,
Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE**